

Jeudi 24 janvier 2013

Communiqué de presse

Les entreprises de services aux particuliers vont sensibiliser à l'amélioration de l'habitat

Isabelle ROUGIER, directrice générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et Maxime AIACH, président de la Fédération du service aux particuliers (FESP), ont signé le jeudi 24 janvier une convention d'une durée de cinq ans afin d'améliorer le repérage et l'information des propriétaires pouvant bénéficier des aides de l'Anah.

L'objectif est de réunir les acteurs travaillant sur les mêmes populations pour qu'ils repèrent les foyers correspondants aux critères d'éligibilité aux aides de l'Anah. La capacité à repérer une situation de précarité énergétique et la sensibilisation des ménages à la nécessité d'engager des travaux de rénovation sont des enjeux majeurs de l'agence. Dans ce contexte, l'Anah mesure l'intérêt de mobiliser le réseau des entreprises et employeurs du secteur des services aux particuliers.



Le partenariat engage la FESP à sensibiliser les intervenants à domicile aux missions de l'Anah. Ils pourront ainsi attirer l'attention des particuliers pour lesquels ils travaillent, sur les aides dont ils peuvent bénéficier pour améliorer leur habitat et leurs conditions de vie, que ce soit par des travaux d'amélioration thermique, de mise en sécurité ou de maintien à domicile.

L'Anah s'engage pour cela à former les membres du réseau de la FESP et à mettre à disposition la documentation utile à la diffusion de l'information notamment afin d'accompagner la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux ».

La conjugaison des compétences de l'Anah et de la FESP auprès des ménages les plus modestes a pour but d'améliorer le repérage de situations de précarité énergétique et d'apporter des solutions durables à ces ménages.

Anah

Établissement public de l'Etat créé en 1971, l'**Agence nationale de l'habitat (l'Anah)** a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc privé de logements existants et d'aider les propriétaires aux revenus modestes. Trop d'entre eux ignorent encore les aides dont ils peuvent bénéficier pour améliorer leur logement lorsqu'il est dégradé, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou encore l'adapter au vieillissement et au handicap.

Fesp

Créée en 2006, la **Fédération du Service aux Particuliers (FESP)** est un organisme reconnu par l'Etat et qui rassemble 28 000 entreprises, 1,6 million de salariés et 300 000 assistantes maternelles. Œuvrant pour la qualité du service et la professionnalisation du secteur, la FESP coordonne la communication professionnelle à destination des acteurs et employeurs intervenant auprès des particuliers.

Contacts presse :

- Anah : myra@frapiersaab.com (06 70 10 82 24)
- FESP : gaelle.milleron-dufour@fesp.fr (01 53 85 40 80)